Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 085-258502962-20260303-D021_COS030326-DE

D021-COS030326

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à neuf heures trente, le Comité syndical du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Damien GRASSET.

Présents : Yoann GRALL, Thierry RICHARDEAU, Nicole BOULINEAU, Evelyne CHAUVEL, Frédéric FOUQUET, Guy AIRIAU, Guy PLISSONNEAU, Anne AUBIN-SICARD, Alexandra GABORIAU, Gisèle SEWERYN, Patrice PAGEAUD, Isabelle CADOU, Loïc PERON, Noël VERDON, Mauricette MAUREL, Philippe RUCHAUD, Sonia GINDREAU, Joël MONVOISIN, Adeline AUBERGER, Alain SCHMUTZ, Yannick SOULARD, Thierry COUILLAUD, Stéphane BOUILLAUD, Jean-Jacques DURAND, Stéphane GUILLON, Lionel PAGEAUD, Anne BOISTEAU-PAYEN, Claude DURAND, Damien GRASSET, Jean-Marie GRIMAUD, Xavier BILLAUD

Excusés représentés :
Thomas GISBERT de CALLAC représenté par Jacques RIGALLEAU
Xavier BERNARD représenté par Noël PERCHOT
Jean-François PEROCHEAU représenté par Bernard GAUVRIT
Pierre CAREIL représenté par Jacky MARCHETEAU
Jacques GAUTIER représenté par Francis BEAUFOUR
Christian GUENION représenté par Pascal COUSIN
Arnaud PRAILE représenté par Béatrice LANDREAU
Anthony BONNET représenté par Cécile BARREAU
Manuel GUIBERT représenté par Pascal THIBAULT

Excusés ayant donné pouvoir :
Jean-Michel ROUILLE ayant donné pouvoir à Damien GRASSET
Lydie VRIGNAUD ayant donné pouvoir à Nicole BOULINEAU
Sabine ROIRAND ayant donné pouvoir à Guy PLISSONNEAU
Cécile DREURE ayant donné pouvoir à Gisèle SEWERYN
Christophe HOGARD ayant donné pouvoir à Jean-Marie GRIMAUD

Excusés :
Patrice AUBERNON, Jessica TESSIER, Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH, Miguel CHARRIER, Pascal MORINEAU, François PETIT, Jean-Pierre CHAPALAIN, Alain ROCHEREAU, Loïc CHUSSEAU, Pascal PAQUEREAU, Bernard LANDAIS, Jérôme CARVALHO, David BELY, Thierry GANACHAUD, Lionel GAZEAU, Jean-Louis LAUNAY, Jean-François FRUCHET

Date de convocation : 18 février 2026
Membres en exercice : 62
Présents : 40
Votants : 45

Affectation du résultat de l'exercice 2025 au budget supplémentaire 2026
Budget principal

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2311-5 ainsi que L2311-11 à L2311-13 relatifs à la reprise des résultats de l'exercice clos,

Monsieur le Président indique aux membres du comité syndical qu'il convient de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2025 au budget supplémentaire 2026,

A cet effet, il rappelle les soldes des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2025 et propose d'arrêter les résultats comme suit :

Résultats de l'exercice 2025

Section de fonctionnement :

⇨ Excédent antérieur reporté : 750 000 €
⇨ Résultat de l'exercice 2025 : 3 282 260.89 €
Résultat disponible à affecter : 4 032 260.89 €

Section d'investissement :

⇨ Excédent antérieur reporté : 8 462 462.34 €
⇨ Résultat de l'exercice 2025 : - 7 867 327.39 €
Résultat de clôture : 595 134.95 €

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 085-258502962-20260303-D021_COS030326-DE

Résultat global de clôture : 4 627 395.84 €

Proposition d'affectation au Budget 2025

⇨ Affectation à la section de fonctionnement, (excédent reporté 002) : + 1 000 000,00 €
⇨ Affectation à la section d'investissement, (réserves 1068) : + 3 032 260.89 €
⇨ Affectation à la section d'investissement, (résultat reporté 001) : + 595 134.95 €

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité syndical est invité à délibérer pour :

- **Décider** d'arrêter les résultats tels que présentés par le Président.

- **Décider** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 au budget 2026, comme suit :

  - Affectation à la section de fonctionnement, (excédent reporté 002) : + 1 000 000,00 €
  - Affectation à la section d'investissement, (réserves 1068) : + 3 032 260.89 €
  - Affectation à la section d'investissement, (résultat reporté 001) : + 595 134.95 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- **Décide** d'arrêter les résultats tels que présentés par le Président.

- **Décide** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 au budget 2026, comme suit :

  - Affectation à la section de fonctionnement, (excédent reporté 002) : + 1 000 000,00 €
  - Affectation à la section d'investissement, (réserves 1068) : + 3 032 260.89 €
  - Affectation à la section d'investissement, (résultat reporté 001) : + 595 134.95 €

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Damien Grasset
Président de Trivalis
5 mars 2026

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Guy Plissonneau
Trivalis - 1er Vice-Président
5 mars 2026

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).